

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 05 septembre 2024 à 20 heures 00**, à la cafétaria du Centre sportif de Florenville

**CONVOCATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

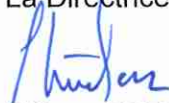
La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 juillet 2024
2. Remise en location du logement communal Place du Centenaire, 6 - 6820 Sainte-Cécile - Décision d'attribution
3. Centimes additionnels au précompte immobilier – exercice 2025
4. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – exercice 2025
5. Compte 2023 de la Fabrique d'Eglise de Muno - Approbation
6. Acquisition de biens à Florenville - Décision
7. Aménagement aire de convivialité et abords à Martué - Convention Faisabilité - Décisions
8. Eclairage public - Remplacement luminaires - Florenville 2024 - Décisions
9. Marché - Club des jeunes de Chassepierre - Menuiserie extérieure - Décision
10. Phase IIIA - parking Trinteler - Devis raccordement ORES - Décision
11. Réfection du Pont de Chassepierre - Décision
12. Cercle Saint Gengoulf - Devis raccordement VOO - Décision

HUIS CLOS

13. Enseignement communal - Ratification - Année scolaire 2024-2025 - Calcul nombre emplois et organisation dans les écoles primaires et maternelles - à partir du 26.08.2024
14. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 26 périodes à Lacuisine - du 26.08.2024 au 04.07.2025
15. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 26 périodes à Muno - Du 26.08.2024 au 04.07.2025
16. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 26P dont 13P à Lacuisine et 13P à Villers - du 26.08.2024 au 04.07.2025
17. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 13P à Fontenoille - du 26.08.2024 au 04.07.2025
18. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 13P à Villers - du 26.08.2024 au 04.07.2025
19. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 24 P en remplacement d'une autre Institutrice primaire en détachement - du 26.08.2024 au 04.07.2025
20. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 24P à Lacuisine - du 26.08.2024 au 04.07.2025
21. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 20P à Villers-Devant-Orval- Du 26.08.2024 au 04.07.2025
22. Ratification - Désignation d'un Professeur d'éducation physique pour 15P - Du 26.08.2024 au 04.07.2025 inclus
23. Ratification – Interruption partielle de carrière d'un Professeur de philosophie et citoyenneté à raison d'1/4 temps (5/24) sur sa charge horaire de 23/24 sur différents P.O.- Du 26.08.2024 au 24.08.2025 inclus

La Directrice Générale,



Réjane STRUELENS



La Bourgmestre,



Caroline GODFRIN